**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020**

**Conseillers présents :** MM. JORET, BENARD, CHEVAUCHEE, COMONT, HAUZAY, CHERON, VALLEE, DELHOMME, JOUEN, Mmes RAY-DEPIERRE, CHIAPPE, LE COROLLER.

**Absents :** M. MOY pouvoir à E.Hauzay

 M. COLLEDANI-GALPIN pouvoir à F. Bénard

 J. DEPIERRE pouvoir à C. Ray-Depierre

**Absents non excusés :** M. CUVELIER, M. MONNOT, N.DELAVIGNE, T.LE BOURHIS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Le Conseil Municipal, au vu du compte de gestion du Trésorier, a voté par 12 voix pour et 2 abstentions le compte administratif 2019.

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 1 014 526.81 € et pour les recettes à 1 090 638.42 €.

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 1 171 890.87 € et pour les recettes à 917 094.76 €.

Les restes à réaliser sont de 166 000 € en recettes d’investissement.

Le report en fonctionnement pour 2020 est de 273 115.97 €.

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – EPN**

Ordinateurs secrétariat

Mr le Maire explique que les ordinateurs du secrétariat sont devenus obsolètes et par conséquent nous devons les remplacer.

Le coût de cet achat s’élève à 4 150.75 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

⮚ E.P.N. : 2 075,37 €

⮚ Fonds propres : 2 075,38 €

Le Conseil Municipal, par 13 votes Pour et 1 Abstention, valide ce devis et sollicite l’obtention d’un Fonds de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Logiciels JVS Horizon Cloud

Mr le Maire explique que suite à l’achat des ordinateurs pour le secrétariat, les logiciels doivent être changés.

Nous devons opter pour des logiciels JVS cloud pour un meilleur service, matériel plus performant et plus rapide avec un stockage et un accès aux données à distance.

Le coût de cet achat s’élève à 7 875 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

⮚ E.P.N. : 3 937,50 €

⮚ Fonds propres : 3 937,50 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide ce devis et sollicite l’obtention d’un Fonds de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Illuminations de Noël

Mr le Maire explique que les illuminations de Noël sont vieillissantes et que celles de la façade de la mairie devront être remplacées.

Nous souhaitons faire l’achat de rideaux led, afin d’embellir notre commune en période de fêtes.

Cet achat sera fait en début d’année sachant que les tarifs sont plus avantageux.

Le coût de cet achat s’élève à 1 971 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

⮚ E.P.N. : 985, 50 €

⮚ Fonds propres : 985, 50 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide ce devis et sollicite l’obtention d’un Fonds de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

**DISSOLUTION ET LIQUIDATION DU SITS**

Au vu du transfert de compétence du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire vers la Région, celui-ci peut être dissout par le consentement des organes délibérants et de ses collectivités membres.

La commune d’**Arnières sur Iton**, après en avoir délibéré et considérant que le syndicat n’avait :

* Aucun personnel à charge,
* Aucun emprunt en cours,
* Aucun bien divers,
* Aucun matériel lui appartenant,
* Pas de Reste à Recouvrer ni de Reste à Réaliser
* Accepte à **l’unanimité,** la dissolution du syndicat des transports scolaires à compter du 11 février 2020 et les conditions de liquidation de celui-ci, telles que décrites ci-après ;

**Trésorerie :** le solde de la trésorerie d’un montant de 46 152.86 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (voir tableau joint pour la base de calcul) :

|  |
| --- |
| **Solde de trésorerie du syndicat** |
| Solde au jour de la dissolution | 46 152.86 € |
| **Répartition de la trésorerie** |
| Commune de La Bonneville sur Iton | 14 840.86 € |
| Commune de Glisolles | 7 052 € |
| Commune d’Aulnay sur Iton | 4 314 € |
| Commune de La Croisille | 2 801 € |
| Commune de Ferrières Haut Clocher | 7 418 € |
| Commune de Gaudreville la Rivière | 2 050 € |
| Commune du Val Doré (Orvaux) | 3 186 € |
| Commune de Saint Elier | 1 401 € |
| Commune de Burey | 621 € |
| **Commune d’Arnières sur Iton** | **27 €** |
| Commune de Portes | 960 € |
| Commune de Nogent le Sec | 1 482 € |

**Excédent :** le solde de l’excédent d’un montant de 46 140.70 € au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante (tableau ci-dessous) :

|  |
| --- |
| **Solde de l’excédent du syndicat** |
| Solde au jour de la dissolution |  46 140.70 € |
| **Répartition de l’excédent** |
| Commune de La Bonneville sur Iton | 14 838.70 € |
| Commune de Glisolles | 7 051 € |
| Commune d’Aulnay sur Iton | 4 312 € |
| Commune de La Croisille | 2 801 € |
| Commune de Ferrières Haut Clocher | 7 418 € |
| Commune de Gaudreville la Rivière | 2 050 € |
| Commune du Val Doré (Orvaux) | 3 186 € |
| Commune de Saint Elier | 1 399 € |
| Commune de Burey | 620 € |
| **Commune d’Arnières sur Iton** | **25 €** |
| Commune de Portes | 959 € |
| Commune de Nogent le Sec | 1 481 € |

**CONVENTION SIEGE – TRAVAUX RUE DE LA GROSSE AULNE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d’entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l’électricité, d’éclairage public et de télécommunications sur le pont de la Grosse Aulne.

 Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l’opération est subordonnée à l’accord de la commune qui s’exprime sous la forme d’une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s’élève à :

* En section d’investissement : **8 500 €**
* En section de fonctionnement : **6 250 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s’agissant du réseau de télécommunications.

 Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité,

* Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE,
* L’inscription des sommes au Budget de l’exercice au compte 20415 pour les dépenses d’investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

**CREATION DE 3 POSTES D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL**

Mr le Maire explique au conseil que 3 agents techniques (1 au service technique et 2 au service des écoles) se sont vus proposer un avancement de grade au 2 mars 2020, compte tenu de leur ancienneté.

Par conséquent la création de 3 postes d’adjoint technique Principal de 2ème Classe est nécessaire, comme suit :

* 2 postes d’adjoint technique Principal de 2ème Classe 35/35ème
* 1 poste d’adjoint technique Principal de 2ème Classe 20,5/35ème

Le conseil municipal accepte par 13 votes Pour et 1 Abstention**,**  la création de ces postes.

**AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D’UN POSTE AU SECRETARIAT**

Mr le Maire expose que suite à la mise en disponibilité d’un agent affecté au service administratif, son remplacement s’imposait. L’agent en place aujourd’hui a été recruté à 31h15, celui-ci ayant d’autres obligations professionnelles.

Ces obligations prennent fin au 30 Avril 2020, et compte tenu de la nécessité de 2 agents à temps complet au service administratif, Mr le Maire propose d’augmenter la durée hebdomadaire de 31h15 à 35 h à partir du 1er Mai 2020.

Cette augmentation sera prise en compte après avis du Comité Technique.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité cette augmentation de durée hebdomadaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

Mr Joret informe qu’une réunion aura lieu jeudi 5 mars avec les services de l’EPN pour une présentation des études du centre bourg.

Mr Joret fait part de la réception d’un mail envoyé par Mme Mottier-Louatron l’informant de la création d’un 2ème giratoire au niveau du pont du chemin de fer au croisement de la rue du chantier des flotteurs, de la rue Félix Doucerain et de la route d’Evreux. L’étude de cet aménagement s’est faite avec le bureau d’études Cerema. Le cout sera assumé par la DREAL, les travaux débuteront au début du printemps.

La DREAL et la DRAC ont pour projet d’aménager le giratoire existant de façon à rappeler le Théâtre Romain, monument historique de la commune.

Mr Joret informe que les travaux de la déviation sur les piliers et la pose du tablier du pont routier ont repris ce jour.

Mr Le Maire expose les avancés du cheminement doux entre Arnieres et Evreux, et d’autre part entre le rond-point d’accès à la bretelle et la zone industrielle de La Madeleine. En l’occurrence, la réalisation d’un premier tronçon entre Arnieres et l’hippodrome pourrait débuter en 2020. La circulation sur ce chemin fera face à une contrainte horaire, en effet l’hippodrome est soumis à des heures d’ouverture/fermeture.

Mr Comont demande si le talus, auprès du giratoire, peut être aplani car celui-ci gêne la visibilité.

Mr Vallée signale à nouveau, la présence de branches dans le fossé aux abords du Chemin des noisetiers, Mr Joret répond qu’il a déjà été demandé à l’artisan de les enlever.

Mr Jouen remarque que l’entretien du Ru n’est pas satisfaisant, Mr Hauzay répond qu’une convention est signée avec le lycée horticole. Le travail est supposé correctement fait.